



membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

- > Conseil
- > Audit
- > Expertise comptable, fiscale et sociale

---

## ASSOCIATION CLOWNS SANS FRONTIERES

70 bis rue de Romainville  
75019 PARIS

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Exercice clos le 31 décembre 2024**

5, rue Espagnol - 75020 PARIS  
Tél : 33 (0)1 44 93 10 30 - Fax : 33 (0)1 44 93 10 39  
E-mail : paris20@gmba.fr  
Site internet : [www.gmba-alliniaLcom](http://www.gmba-alliniaLcom)

SARL au capital de 75 812,99 euros - 612 007 690 RCS PARIS - NAF 6920 Z - N° TVA : FR 01612007690  
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris  
Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International



Notre engagement  
responsable depuis  
**2012**

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CLOWNS SANS FRONTIERES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Votre association a reçu des ressources externes selon les informations décrites dans le paragraphe « tableau de variation des fonds dédiés » de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations et à revoir par sondages les calculs effectués par l'association dans le cadre de la comptabilisation de ces subventions. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

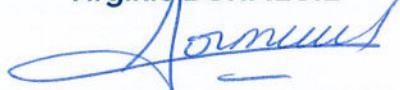
Paris, le 06 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes

**GMBA Séleco**

Représentée par

**Virginie DORMEUIL**



---

## COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

-----

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

**BILAN ACTIF**

	<b>ACTIF</b>	<b>Exercice N 31/12/2024 12</b>		<b>Exercice N-1 31/12/2023 12</b>	<b>Ecart N / N-1</b>	
		<b>Brut</b>	<b>Amortissements et Provisions</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>	<b>Euros</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>					
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques...	13 292		13 292		
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	<b>Immobilisations corporelles</b>					
	Terrains					
	Constructions					
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	Installations techniques Matériel et outillage	12 125		11 309	816	1 597
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>					
	<b>Immobilisations financières (1)</b>					
	Participations et Créditances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	1 667		1 667	1 667	
	<b>Total I</b>	27 084		24 601	2 483	3 264
<b>Comptes de Régularisation</b>	<b>Stocks et en cours</b>	8 246	1 500	6 746	8 970	2 224
	<b>Crédances (2)</b>					
	Crédances clients, usagers et comptes rattachés	8 310		8 310	700	7 610 NS
	Crédances reçues par legs ou donations					
	Autres	104 482		104 482	176 606	72 125 40.84
	Valuers mobilières de placement	15		15	15	
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	22 006		22 006	22 144	138 0.62
	Chargés constatées d'avance (2)				1 971	1 971 100.00
	<b>Total II</b>	143 058	1 500	141 558	210 407	68 849 32.72
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>		170 142	26 101	144 041	213 671	69 629 32.59

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	<b>Ecart N / N-1</b>	
		Euros	%		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
<b>FONDS DÉDIÉS</b>	Réserves pour projet de l'entité	109 364	109 364		
	Autres	37 978		37 978	
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	25 676	37 978	12 302	32.39
	<b>Situation nette (sous total)</b>	45 710	71 386	25 676	35.97
<b>PROVISIONS</b>	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	45 710	71 386	25 676	35.97
<b>DETTE(S) (1)</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	11 768	440	11 328	NS
	<b>Total II</b>	11 768	440	11 328	NS
<b>DETTE(S) (1)</b>	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	1 099		1 099	
	<b>Total III</b>	1 099		1 099	
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
<b>DETTE(S) (1)</b>	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	14 616	13 100	1 516	11.57
	Dettes des legs ou donations	21 278	22 393	1 114	4.98
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	570	352	218	62.13
	Instrument de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	49 000	106 000	57 000	53.77
	<b>Total IV</b>	85 465	141 845	56 380	39.75
	<b>Ecart de conversion passif (V)</b>				
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	144 041	213 671	69 629	32.59

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

# COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Cotisations	616	515	101	19.61
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	298	6 239	5 941	95.23
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	13 000	1 200	11 800	983.33
Parcours				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	96 310	104 400	8 090	7.75
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	100 797	89 525	11 272	12.59
Mécénats	18 300	20 466	-2 166	-10.58
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	95 455	151 565	56 110	37.02
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	18 780	3 574	15 205	425.39
Utilisations des fonds dédiés	440	70 997	70 557	99.38
Autres produits	21	0	21	NS
<b>Total I</b>	344 016	448 481	104 465	23.29
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises	3 247	9 940	6 694	67.34
Variation de stock	2 224	1 240	3 464	279.38
Autres achats et charges externes	152 439	221 640	69 201	31.22
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 972	4 138	1 166	28.18
Salaires et traitements	135 979	168 801	32 823	19.44
Charges sociales	53 673	77 903	24 231	31.10
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	781	4 158	3 377	81.22
Dotations aux provisions	3 099		1 099	
Reports en fonds dédiés	31 768		11 768	
Autres charges	3 288	880	2 407	273.49
<b>Total II</b>	367 469	486 221	118 752	24.42
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	23 453	37 739	14 286	37.86

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023	Ecart N / N-1 Euros	%	
<b>Produits financiers</b>					
De participation					
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés	321	913	592	64.84	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge					
Définitions positives de change	9	9	9	0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
<b>Total III</b>	<b>330</b>	<b>913</b>	<b>583</b>	<b>63.87</b>	
<b>Charges financières</b>					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
Intérêts et charges assimilées		252	252	100.00	
Définitions négatives de change	167	206	39	18.93	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
<b>Total IV</b>	<b>167</b>	<b>458</b>	<b>291</b>	<b>63.60</b>	
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>163</b>	<b>455</b>	<b>292</b>	<b>64.15</b>	
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>23 290</b>	<b>37 284</b>	<b>13 994</b>	<b>37.53</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>					
Sur opérations de gestion		1 150	182	968	531.80
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges					
<b>Total V</b>	<b>1 150</b>	<b>182</b>	<b>968</b>	<b>531.80</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>					
Sur opérations de gestion		3 537	876	2 661	303.72
Sur opérations en capital					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
<b>Total VI</b>	<b>3 537</b>	<b>876</b>	<b>2 661</b>	<b>303.72</b>	
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>2 387</b>	<b>694</b>	<b>1 693</b>	<b>243.90</b>	
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>					
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>					
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>345 496</b>	<b>449 577</b>	<b>104 081</b>	<b>23.25</b>	
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>371 172</b>	<b>487 554</b>	<b>116 382</b>	<b>23.87</b>	
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>25 676</b>	<b>37 978</b>	<b>12 302</b>	<b>32.39</b>	

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2024	12	Exercice N-1 31/12/2023	12	Ecart N / N-1 Euros	%
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat		106 655	125 260		18 605-	14.85-
<b>TOTAL</b>		106 655	125 260		18 605-	14.85-
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Succours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévolc		106 655	125 260		18 605-	14.85-
<b>TOTAL</b>		106 655	125 260		18 605-	14.85-

# COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2024	12	Exercice N-1	31/12/2023	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>						
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	119 097	119 097		109 991	109 991	
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénat	119 097	119 097		109 991	109 991	
- Dons manuels	100 797	100 797		89 525	89 525	
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat	18 300	18 300		20 466	20 466	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public						
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	126 369			164 189		
2.1 Cotisations avec contrepartie	616			515		
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie	95 455			151 565		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	30 298			12 109		
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	96 310			104 400		
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations</b>	3 280					
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	440	440		70 997	69 997	
<b>TOTAL</b>	345 495	119 537		449 577	179 988	
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>						
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	288 550	76 862		417 454	134 821	
1.1 Réalisées en France	105 077	20 203		295 461	89 689	
- Actions réalisées par l'organisme	105 077	20 203		295 461	89 689	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger	183 473	56 659		121 993	45 132	
- Actions réalisées par l'organisme	183 473	56 659		121 993	45 132	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	54 422	35 716		52 212	39 750	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	27 211	17 858		26 106	19 875	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	27 211	17 858		26 106	19 875	
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	15 333	6 959		14 609	5 417	
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECiations</b>	1 099			3 280		
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>						
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	11 768					
<b>TOTAL</b>	371 172	119 537		487 555	179 988	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	25 677			37 978		

## COMpte DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	106 655	106 655	125 260	125 260
Bénévolat	106 655	106 655	125 260	125 260
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>106 655</b>	<b>106 655</b>	<b>125 260</b>	<b>125 260</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	105 650	105 650	102 700	102 700
Réalisées en France	15 350	15 350	36 200	36 200
Réalisées à l'étranger	90 300	90 300	66 500	66 500
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>1 005</b>	<b>1 005</b>	<b>22 560</b>	<b>22 560</b>
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>106 655</b>	<b>106 655</b>	<b>125 260</b>	<b>125 260</b>

# COMpte D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

<b>EMPLOIS PAR DESTINATION</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	76 862	134 821	57 959	42.99
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	20 203	89 689	69 486	77.47
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	56 659	45 132	11 527	25.54
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	35 716	39 750	- 4 034	- 10.15
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	17 858	19 875	- 2 017	- 10.15
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	17 858	19 875	- 2 017	- 10.15
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	6 959	5 417	1 542	28.47
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	119 537	179 988	60 451	33.59
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECiations</b>				
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>				
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>				
<b>TOTAL</b>	119 537	179 988	60 451	33.59

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>				
<b>1 - RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	119 097	109 991	9 106	8.28
- Dons manuels	100 797	89 525	11 272	12.59
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénats	18 300	20 466	2 166	10.58
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public				
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>119 097</b>	<b>109 991</b>	<b>9 106</b>	<b>8.28</b>
<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>				
<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>				
<b>DEFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>440</b>	<b>69 997</b>	<b>69 557</b>	<b>99.37</b>
<b>TOTAL</b>	<b>119 537</b>	<b>179 988</b>	<b>60 451</b>	<b>33.59</b>

RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	106 974	106 974	
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public			
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice			
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	106 974	106 974	

## COMpte D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	105 650	102 700	2 950	2.87
Réalisées en France	15 350	36 200	20 850	57.60
Réalisées à l'étranger	90 300	66 500	23 800	35.79
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	1 005	22 560	21 555	95.55
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL</b>	106 655	125 260	18 605	14.85
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>				
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
Bénévolat	106 665	125 260	18 595	14.85
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	106 665	125 260	18 595	14.85

<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	440	70 437	69 997	99.38
(-) Utilisation	440	69 997	69 557	99.37
(+) Report				
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>		440	440	100,00

**Commentaires:**

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 144 041.36 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 344 015.99 Euros et dégageant un déficit de 25 676.13- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'activité et de l'organisation de l'association :

Clowns Sans Frontières France (CSF) est une association artistique et humanitaire créée en 1993, relevant de la loi de 1901. Elle intervient partout dans le monde pour apporter, à travers le rire et le spectacle, un soutien psychosocial à des populations victimes de crises humanitaires ou en situation de grande précarité, en premier lieu les enfants.

A ce titre, elle fait appel à la générosité du public.

CFS agit toujours en lien avec des associations ou des ONG internationales implantées localement. Chaque partenariat fait l'objet d'une création spécifiquement adaptée au public bénéficiaire. Un travail de " repérage " est effectué auprès du partenaire et du public accompagné afin de comprendre le contexte d'intervention, les besoins, problématiques et contraintes du public, et le type d'accompagnement mené par les travailleurs sociaux. Il s'agit de proposer une intervention artistique qui vienne compléter l'accompagnement déjà en place tout en tenant compte des spécificités du public afin de formuler une proposition respectueuse à laquelle il puisse s'identifier. Tous les intervenants sont des artistes professionnels qui offrent leur art bénévolement le temps d'une mission.

**FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

L'activité à l'étranger de l'association avait été fortement impactée par la crise sanitaire; l'association a depuis pu reprendre ses projets à l'étranger et a développé des projets en France.

L'association a reçu des soutiens financiers significatifs pour 2023-2025 notamment de la Fondation Inkerman dont la convention triennale 2023-2025 prévoit 90 000 euros à raison d'une utilisation de 30 000 € par an (non fléché).

Les fonds provenant de la générosité du public proviennent uniquement de France (pas de don en provenance de l'étranger).

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -****Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de l'ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et de l'ANC 2018-06 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**Informations générales complémentaires**

Modalités d'établissement du Compte Emploi des Ressources

**EMPLOIS**

1/ Missions sociales

L'objet social de l'association est fixé par l'article 3 des statuts :

" L'association a pour objet :

- D'apporter, partout dans le monde, un soutien moral aux populations victimes de la guerre, de la misère ou de l'exclusion, au moyen de missions artistiques de spectacle vivant à caractère humanitaire ou de solidarité.

Son action est plus particulièrement destinée aux enfants.

- L'association peut effectuer toutes opérations permettant de réaliser directement ou indirectement son objet statutaire, tant qu'elles sont en conformité avec les buts fixés dans les statuts et les principes figurant dans la charte éthique (voir article 19). "

Affectation directe :

Sont directement affectés aux missions sociales :

- Les charges directes concernant les missions exploratoires et artistiques menées à l'international comme en France

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Les charges directes des journées d'ateliers de pratiques artistiques en France ou à l'étranger
- Les charges directes d'événements de capitalisation et d'échanges
- Les charges directes d'événements exclusivement dédiés à la sensibilisation (expositions photographiques, interventions auprès des scolaires, etc.)
- 20% des frais d'actions en France (collecte et sensibilisation) pour leur dimension sensibilisation
- 100% des frais de service civique liés aux projets (Jessica puis Alice)
- Les frais de personnel :

**Poste Délégué générale : 50% répartis comme suit :**

- " Projet France 15%
- " Projet Mayotte 5%
- " Projet Sénégal 5%
- " Projet Madagascar 2 %
- " Projet Turquie 5%
- " Projet Tchad 8%
- " Projet Bénin 5%
- " Projet Egypte 5%

**Poste Chargée de communication et prestataire communication : 60% répartis comme suit :**

- " Projet France 20%
- " Projet Mayotte 8%
- " Projet Sénégal 2%
- " Projet Madagascar 5%
- " Projet Turquie 5%
- " Projet Tchad 10%
- " Projet Bénin 5%
- " Projet Egypte 5%

**Poste de Responsable des projets : 100% (salaire brut et charges patronales) répartis comme suit :**

- " Projet France 35%
- " Projet Mayotte 20%
- " Projet Sénégal 2%
- " Projet Madagascar 10 %
- " Projet Turquie 10%
- " Projet Tchad 15%
- " Projet Bénin 5%
- " Projet Egypte 3%

**Poste alternante (Colombe puis Pauline) : 40%**

- " Projet France 15%
- " Projet Mayotte 5%
- " Projet Sénégal 0%
- " Projet Madagascar 4 %
- " Projet Turquie 4%
- " Projet Tchad 4%
- " Projet Bénin 4%
- " Projet Egypte 4%

**o Les intervenants (artistes) : Répartie entre projet en France et Mayotte**

**Affectation indirecte :**

- 75 % des frais de communication (frais d'impression de brochures, d'affiches, des journaux annuels ou de gestion du site internet)
- 75% des frais de vie associative (groupes de travail sur les projets...)

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- 75% des frais de fonctionnement (loyer, assurances, télécommunications, documentation, services bancaires...)

**2/ Frais de recherche de fonds**

Affectation directe :

Sont directement affectés aux frais d'appel à la générosité du public, à la recherche de fonds privés (fondations, mécénat, partenariats...) et les frais liés à la recherche de subvention :

- Les frais postaux
  - Les frais liés aux achats et envois de produits dérivés, à la boutique en ligne, et aux matériels utilisés pour les stands de vente de ces produits dérivés
  - Les frais directs pour la recherche et la gestion des donateurs (logiciel de gestion des dons, envois des reçus fiscaux...)
- Les frais de personnel :
- 30% du poste de Déléguée Générale
  - 30% de la Chargée de communication et du prestataire com'
  - 30% pour l'alternante (Colombe puis Pauline)

Affectation indirecte :

Sont indirectement affectés :

- 100 % des frais de recherche de fonds (Dont 50% lié à l'AGP)
- 10 % des frais de fonctionnement
- 15% des frais de communication

**3/ Frais de fonctionnement**

Affectation directe :

- 20% du poste de Déléguée Générale
- 10% de la Chargée de communication
- 30% de l'alternante (Colombe puis Pauline)

Affectation indirecte :

- 10 % des frais de communication
- 25 % des frais de vie associative
- 15% frais de fonctionnement

50% International

50% France

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

- Affectés aux missions sociales : 100% bénévolat "mission artistique" et 20% du bénévolat "action en France sensibilisation/collecte"
- Affectés en frais de recherche de fonds : 80 % du bénévolat "action en France sensibilisation/collecte"
- Affectés en frais de fonctionnement : 100 % bénévolat de compétences

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Etat des immobilisations**

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	13 292		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 109		
Emballages récupérables et divers		4 017		
	TOTAL	12 125		
Prêts, autres immobilisations financières		1 667		
	TOTAL	1 667		
	TOTAL GENERAL	27 084		

		Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice	
				Poste à Poste	Cessions
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		13 292		13 292
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 109		8 109
Emballages récupérables et divers			4 017		4 017
	TOTAL		12 125		12 125
Prêts, autres immobilisations financières			1 667		1 667
	TOTAL		1 667		1 667
	TOTAL GENERAL		27 084		27 084

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	13 292		13 292
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 901	613		7 514
Emballages récupérables et divers	3 627	168		3 795
	TOTAL	10 528	781	11 309
	TOTAL GENERAL	23 820	781	24 601
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
Matériel de bureau informatique mobilier	613			Dotations
Emballages récupérables et divers	168			Reprises
	TOTAL	781		
	TOTAL GENERAL	781		

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
Réserve	364		37 978-					0-		
Report à nouveau										
Excédent ou déficit de l'exercice	37 978-		37 978				25 676			25 676-
<b>TOTAL</b>	<b>71 386</b>						<b>25 676</b>			<b>45 710</b>

## ANNEXE

### Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 43 I-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS	'TRANSFERT'S		A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.
				Montant global	Dont remboursements	
Contributions financières d'autres organismes		1. 768				1. 768
Cord Sud		1. 768				1. 768
Resources liées à la générosité du public						
Ethiopie	440		4€0			
Egypte	100		100			
	340		3€0			
<b>TOTAL</b>	440	1. 768	4€0			1. 768

\* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		1 099			1 099
TOTAL		1 099			1 099
Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	1 500				1 500
Sur comptes clients	3 280		3 280		
TOTAL	4 780		3 280		1 500
TOTAL GENERAL	4 780	1 099	3 280		2 599
Dont dotations et reprises d'exploitation		12 867	3 280		

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 667	1 667	
Autres créances clients	8 310	8 310	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	526	526	
Divers état et autres collectivités publiques	22 744	22 744	
Débiteurs divers	76 802	76 802	
TOTAL	110 048	110 048	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	14 616	14 616		
Personnel et comptes rattachés	8 420	8 420		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 621	10 621		
Autres impôts taxes et assimilés	2 238	2 238		
Autres dettes	570	570		
Produits constatés d'avance	49 000	49 000		
TOTAL	85 465	85 465		

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	47 298
Total	47 298

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 034
Dettes fiscales et sociales	14 264
Total	22 298

**Charges et produits constatés d'avance**

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	49 000
Total	49 000

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
Collectivité territoriale	20 000
Etat	60 000
Prefecture	5 000
IF	11 310
Total	96 310

**Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	2
Total	4

**Valorisation des contributions volontaires**

Le bénévolat est évalué selon les principes suivants :

- 7h par jour de mission artistique
- 7h par jour, 4h par demi-journée, d'action de sensibilisation et de collecte,
- au plus proche du réel pour le bénévolat de compétence.

La valorisation retenue est la suivante :

- valorisation "spécialiste" : 50€/heure
- valorisation "non spécialiste" : 15h/heure

Cette distinction "spécialiste" et "non spécialiste" est mise en place afin de valoriser le

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

bénévolat de l'association de manière plus exhaustive en regard des compétences des bénévoles.

L'association totalise au 31/12/2024 2 180 heures de bénévolat valorisées au global à la somme de 106 655 euros.

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Engagement en matière de pensions et retraites**

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.